RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE BIBLISHEIM

PROCES - VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 19 NOVEMBRE 2026

Sous la présidence de M. Laurent DEUTSCH, Maire,

Membres présents : M. DEUTSCH Laurent, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, M. GUILLOUT Morgan, Mme KUTZ Stéphanie, M. NEUMANN Geoffrey, M. RITTER Fabrice,

Membres absents excusé: Mme COXAM Anne, Mme HOERTH Catherine, M. JACOB Lucas,

Membres absents non excusés: Mme BUFF Christiane,

Pouvoirs: Mme COXAM à M. AMRHEIN, Mme HOERTH à M. DEUTSCH, M. JACOB à M. NEUMANN

Date de la convocation: 12 novembre 2026

Avant de passer à l'ordre du jour:

- **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**
  Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: Mme Stéphanie KUTZ

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 8 OCTOBRE 2026**
  Le procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2026 est approuvé à l'unanimité.

- **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**
  - Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2026 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NEANT	
Acceptation de dons et legs (L.2122-22-9°)	NEANT	
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	NEANT	

Lignes de trésorerie (L.2122-22-22°)	NEANT	
Renouvellement de l'adhésion aux associations (L.2122-22-24°)	NEANT	
Demandes de subventions (L.2122-22-26°)	NEANT	
Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme (L.2122-22-27°)	NEANT	
Admissions en non-valeur (L.2122-22-30°)	NEANT	

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 9 avril 2026 (article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Locales) :

NEANT

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE PREVOYANCE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION A ADHESION OBLIGATOIRE CONCLUE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN A EFFET DU 1er JANVIER 2027

Monsieur le Maire expose que les agents communaux sont couverts pour le risque perte de salaire par un contrat de prévoyance souscrit dans le cadre d'un contrat mutualisé souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin. Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre et la Commune de BIBLISHEIM a décidé de participer à l'appel d'offre lancé par le Centre de Gestion. L'organisme retenu reste Collecteam.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette nouvelle convention et fixe le taux de la participation communale à 75 %.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PULIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN POUR LA RELIURE DES REGISTRES D'ACTES ADMINISTRATIFS ET DE L'ETAT CIVIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les registres de délibérations du Conseil Municipal, décisions et arrêtés du maire, ainsi que les registre d'état civil doivent être reliés régulièrement. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin avait conclu un marché public pour les collectivités adhérentes, auquel la Commune de BIBLISHEIM avait souscrit. Ce marché arrive à échéance et le Centre de Gestion propose d'organiser un nouvel appel d'offres pour la période 2027-2031.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes proposé.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET RANDONNEES (PDIPR) ALSACE

Monsieur le Maire présente le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées que la Collectivité Européenne d'Alsace propose de mettre en place, afin de pérenniser et protéger les itinéraires pédestres, équestres et VTT.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet.

LOCATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS: FACTURATION DE LA CASSE

Monsieur le Maire rappelle que le prix de remplacement de la vaisselle cassée lors d'une occupation de la Maison des Associations avait été fixé forfaitairement par délibération en date du 6 juin 2002 et n'a jamais été réévalué.

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs applicables en cas de perte ou casse de la vaisselle.

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE A L'ECOLE ET A LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ordinateur de l'école a dû être remplacé. La directrice souhaite également la mise en place d'un tableau interactif afin d'optimiser les échanges avec les élèves. Monsieur le Maire présente le devis correspondant.

Il précise par ailleurs que l'ordinateur portable de la mairie devra prochainement être remplacé.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de ces équipements, qui devront faire l'objet d'une décision budgétaire modificative.

DIVERS

- **Assurances de la Commune**

Les marchés pour les assurances communales ont été attribués par la Communauté de Communes. La Commune y adhère pour les lots Protection Fonctionnelle, Protection Juridique, Dommages aux Biens, Cyber-risques. Elle conserve son contrat Flotte automobile auprès de GROUPAMA. Le lot Responsabilité Civile est resté infructueux et fera l'objet d'un marché négocié.

- **Renouvellement des logiciels de gestion**

Le marché pour le renouvellement des logiciels de gestion financière et comptable, de la paye et de la population a été attribué à la société COSOLUCE par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn. Les nouveaux logiciels seront installés au courant du mois de janvier 2027. La phase de transition et de récupération des données auprès de Berger Levrault commence dès à présent.

- **Travaux**
  - Une visite du bâtiment de l'ancienne mairie aura lieu le 27 novembre avec un conseiller en architecture afin de faire un état des lieux. Un diagnostic énergétique sera également réalisé par les services de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn.

- **Conseil d'école**

  Monsieur le Maire rend compte de la réunion du conseil d'école. Les évaluations nationales ont donné des résultats satisfaisants au niveau du RPI.

- **Conseil communautaire**

  Monsieur le Maire rend compte de la réunion du conseil communautaire du 9 novembre 2026, dont les points importants portaient notamment sur:

  - la création d'une société d'économie mixte pour l'aménagement d'un parc solaire à LAMPERTSLOCH;
  - l'adoption d'une motion contre le déremboursement des cures thermales;
  - la désignation de l'ADEUS pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal;
  - un avis défavorable au volet environnemental du projet de forages de Lithium de France à DURRENBACH. Il ne s'agit cependant que d'un avis consultatif, la décision finale appartenant au préfet après enquête publique.

- **Noël**

  - Le repas de Noël des Aînés aura lieu le 24 janvier 2027 au Restaurant Beau Séjour à DURRENBACH
  - Le SLAB organisera une animation de Noël le 5 décembre 2026 pour les jeunes de la Commune. M. NEUMANN informe à cet effet le Conseil Municipal de la création officielle d'une section ***Animations*** au sein du SLAB lors de la prochaine assemblée générale.
  - Une boule de Noël en 2D a été commandée et sera mise devant la mairie.

- **Informations diverses**

  ⇒ *Cani-crottes*

  Des cani-crottes ont été commandées et seront installées notamment aux abords de l'aire de jeux.

  ⇒ *Signalisation routière*

  Un miroir a été commandé et sera en mis en place dans la Rue de la Forêt. Le marquage de la place de stationnement réservée aux personnes handicapées sera également mis aux normes.

  ⇒ *Site internet*

  Le site internet de la Commune a été mis à jour, avec notamment les nouveaux élus.

Fin de la réunion : 21 H 20

Le Maire
Laurent DEUTSCH